



## RASED :

### AUDIENCE A L'INSPECTION ACADÉMIQUE

Ce jeudi 14 avril, les associations des maîtres E (AME 80), des maîtres G/Rééducateurs (AREN 80) et des psychologues scolaires de l'Education Nationale (AFPEN 80) ont été reçues en audience à l'Inspection Académique, par Madame Maire (IEN Adjointe à l'IA) et Monsieur Lemaire (IEN ASH), en présence des représentants des syndicats (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp et Snudi-FO).

Les membres des associations voulaient démontrer les conséquences néfastes des suppressions de postes (- 16 postes E et G) prévues par l'IA pour la rentrée 2011. Déçus de ne pas être reçus par l'IA, ils ont réaffirmé **la spécificité des missions des RASED dans l'aide aux élèves en difficultés**. Ils ont démontré qu'avec de telles suppressions de postes, les RASED ne pourraient plus être le lien entre les familles, les élèves, les collègues. L'argumentaire développé voulait prouver que leurs missions spécifiques spécialisées ne pourraient plus être menées avec efficacité, ce qui inévitablement engendrera de la souffrance supplémentaire pour les enfants, les familles, les enseignants des classes mais également pour les enseignants spécialisés des RASED.

Dans sa réponse, Monsieur Lemaire a indiqué suivre la feuille de route de l'IA concernant la suppression de postes : « Nous sommes dans un contexte, une logique de retrait d'emplois et l'IA a fait un choix qu'il a déjà expliqué ».

Monsieur Lemaire a poursuivi en rappelant que les élèves correspondant au profil 1 déterminés suite aux évaluations CE1 notamment étaient un indicateur parmi d'autres.

Il a expliqué qu'il fallait repenser le projet des RASED et les modalités d'actions. Dans le cadre du pilotage des RASED, les membres de chaque RASED devront définir les priorités (**logique de priorisation des indicateurs**).

Pour l'année prochaine, l'IEN ASH a été clair. « **Il faut se questionner sur l'implantation géographique des RASED, repenser les RASED au niveau circonscription, l'antenne RASED est à réinterroger** »

A été abordé ensuite le cas des maîtres G qui pourraient postuler :

- sur des postes G sédentarisés (Heudicourt, Longpré-les-corps-saints, Valines) alors même qu'un maître G devrait exercer hors d'une classe.
- sur des postes à profil (MDPH, Enseignant référent handicap Amiens 1 et 4). Les maîtres G perdraient donc leur priorité devant la commission puisque tous les enseignants spécialisés de même que les titulaires du 2 CA-SH peuvent postuler et seront classés après passage devant la commission.

A la sortie de l'audience, il a été décidé de prévenir les associations de maîtres spécialisés de l'Aisne et de l'Oise et de demander une audience auprès du Recteur.